

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 21 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize mars en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Nathalie, DESGUÉE Jérémie, DUBOIS Arnaud, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LE ROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents :
CHARBONNIER Cécile, DAVID Frédéric, PATIENCE Mickaël.

Absents excusés :
Audrey DUBREUIL, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Présents : 18 **Pouvoir :** 1 **Votants :** 19

Madame Josiane LECUYER a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 février 2022

délibération n°2022-03-08

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance du 14 février 2022.

Monsieur GODARD souhaite revenir sur le point « Pré Bocage Intercom : modification simplifiée du PLUi-Est ». Il conteste la phrase de Monsieur le Maire, à savoir « *Christian VENGEONS regrette qu'il n'y ait eu aucune communication de la part de PBI quant à la constitution du comité de pilotage. Ce sujet a été découvert en conférence des Maires* ».

Monsieur GODARD rappelle que ce sujet a été évoqué en commission urbanisme de PBI Intercom. Monsieur le Maire rappelle qu'effectivement le représentant de la commune au sein de cette commission ne peut pas être toujours présent, et à ce titre, pour la fluidité des informations, les membres de ladite commission auraient dû rendre compte des décisions prises. De plus le compte rendu de ces travaux n'a pas été transmis en mairie.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

Décisions prises par Monsieur Le Maire depuis la séance du 14 février 2022

Monsieur le Maire fait état des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil du 14 février 2022, en vertu des attributions que le conseil lui a déléguées :

Signature avenant à la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage cosignée avec le SDEC Energie et la commune le 17/03/2020 – l'article 7 précise que la convention couvre la réalisation de l'ensemble des prestations dans la limite de 12 mois, à compter de sa date de prise d'effet soit le 17/03/2020.

- La durée de la convention est prolongée jusqu'au 31/12/2022.

Suite au permis de construire accordé sur une exploitation agricole, la Direction Départementale de la Protection des Populations a demandé au pétitionnaire la mise en place d'une réserve souple incendie de 120 m³. Mme Malbec informe les membres du conseil qu'elle a reçu une demande de participation de la commune par le pétitionnaire. L'emplacement de cette réserve souple n'est pas précisé par le demandeur, en revanche le coût serait d'environ 11000€.

Monsieur le Maire précise que la commune a engagé un travail sur le schéma DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Lors du dépôt de permis, la commune a bien été interrogée sur le système de défense incendie, il existe une bouche incendie à proximité de l'installation, mais celle-ci n'est pas suffisante au regard du projet d'exploitation agricole. Dans cette situation, c'est à l'exploitant de mettre en œuvre les « *moyens de lutte contre l'incendie adaptés aux risques, notamment d'un ou de plusieurs appareils de défense incendie (bouches, citerne ...) publics ou privés dont un implanté à 200 mètres au plus du risque, ou de points d'eau (...) d'une capacité en rapport avec le danger à combattre* », puisque cette exploitation est classée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). En attendant le résultat du schéma, il n'est pas possible d'apporter une réponse positive sur des demandes de particuliers sans connaître les urgences de protections incendie qui seront définies par le schéma.

Après débat, le conseil municipal se prononce contre une participation financière de la commune, à

- 11 voix CONTRE.
- 8 ABSTENTIONS.

Mme DAUTY, Adjoint au Maire de Val d'Arry, présente le projet de manifestation « Pierres en Lumières » organisé en coopération avec le Conseil Départemental du Calvados.

La commune, sollicitée récemment, a répondu favorablement car ce projet participe aux manifestations engagées dans le cadre du label Patrimoine de la Reconstruction en Normandie.

Une projection serait réalisée par le cinéma Lux (film à déterminer) le 11 juin 2022, sur le parvis de l'Eglise de Noyers Bocage. Le public pourra visionner le film depuis la place de l'église.

Le conseil départemental peut allouer une subvention de 1200 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

La convention d'entretien des espaces verts avec la BACER est à renouveler. Cette convention précise les travaux d'entretien confiés à l'association, moyennant une redevance annuelle.

L'entretien comprend :

- À Noyers Bocage : la tonte régulière au Lieu-dit Les Forgettes, au Val, et la pelouse du terrain de football.
Coût 4 890.73 €
- À Le Locheur – base de loisirs : la tonte avec ramassage, de débroussaillage des abords, le ramassage des déchets végétaux et évacuation, le ramassage des déchets non végétaux.
- Coût 17 127.38 €

La prestation subit une augmentation de 5% par rapport à 2021.

Le conseil approuve à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Questions diverses

- **Bacs jaunes au Bas des Forges à Missy** : Nathalie DAVID signale que des câbles de fibre y sont déposés, ainsi que toutes sortes de déchets. Ces bacs avaient été entreposés pour les maisons du secteur. Il faudrait peut-être installer une puce pour que ce bac ne serve qu'aux habitants.
- **Nouvelle mairie** : la date limite de réception des offres était le 15/03/2022. Le lot 2 « charpentes » est infructueux, il en est de même pour le lot 18 « photovoltaïque ». Une nouvelle consultation va être faite sur la plateforme de l'UAMC. Le cabinet EMPREINTE travaille actuellement sur l'analyse des offres.
- **Commissions** :
 - Vie communale, culture et communication le mardi 22 mars à 20 H Tournay sur Odon
 - Environnement et développement durable le lundi 04 avril à 20 h Le Locheur.
- **Projet d'accueil des réfugiés ukrainiens** : le Maire et les adjoints ont rencontré l'ASL et la Paroisse pour dessiner les conditions d'accueil dans le presbytère. Les associations ont donné leur accord. Des personnes pourront donc être accueillies. Virginie DAUTY et Jérémie DESGUEE vont travailler sur l'organisation pratique.

Toutes les bonnes volontés seront appréciées pour l'installation de mobilier dans le presbytère (lits, armoires, tables, chaises...). Ces personnes devront être accompagnées pour leurs démarches. La commune fait appel également à la générosité des habitants, notamment pour la nourriture.

La commune a également installé un drapeau Ukrainien sur le fronton de la mairie, par solidarité pour le drame que vit l'Ukraine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Pour extrait conforme au registre,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Christian VENGEONS

